



VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 749 ET 750

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du mardi 11 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements numéros 749 et 750, à savoir :

- ***Règlement numéro 749 abrogeant le règlement numéro 663 relatif au programme de revitalisation (Réno-façades) ;***
- ***Règlement numéro 750 abrogeant plusieurs règlements.***

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 19^e jour du mois d'avril 2023, jour de leur publication.

Donné à Louiseville,
Ce 19^e jour du mois d'avril 2023

Maude-Andrée Pelletier
Greffière